

## L'élimination des déchets générés par les professionnels de santé

### Quels sont les principaux types de déchets générés par les professions de santé ?

#### Les établissements de soins

Les établissements de soins génèrent :

- des déchets toxiques / risque chimique (mercure, révélateurs fixateurs usagés, désinfectants et antiseptiques, médicaments, produits chimiques),
- des déchets infectieux / risque biologique (déchets d'activités de soins - DAS, sang, liquides biologiques, déchets de chimiothérapie),
- des déchets radioactifs (le plus souvent des effluents radioactifs).

#### Les laboratoires médicaux

Selon le Code de la santé publique : « tous les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire » sont des déchets d'activités de soins parmi lesquels on distingue **les DAS à risque infectieux et les DAS à risque chimique uniquement** (ces derniers pouvant suivre la filière des déchets dangereux).

*Article R 1335-1 du Code de la santé publique.*

#### Les cabinets dentaires

Les cabinets dentaires génèrent des déchets mercuriels spécifiques : **les amalgames dentaires**.

## Comment gérer les déchets au sein de l'établissement

#### Mode de stockage

Les déchets dangereux doivent être stockés dans des fûts étanches, isolés et identifiés, placés sur rétention avant collecte et traitement par des entreprises spécialisées.

Les **déchets d'activités de soins** doivent, dès leur production être séparés des autres déchets. Ils sont collectés dans des emballages spécifiques à usage unique.

Attention : les déchets ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts.

#### Suivi des déchets

N'oubliez pas de remplir un bordereau de suivi des déchets car vous êtes responsable de vos déchets et devez pouvoir justifier de leur élimination :

- un **BSDD** pour les déchets dangereux,
- un **BSDAS** pour les déchets d'activités de soins,
- un bordereau spécifique pour les déchets d'amalgames dentaires.

## Existe-t-il des aides financières ?

L'Agence de l'eau délivre des aides à hauteur de 25% ou de 50% pour la collecte et le traitement (dans le cadre d'une opération collective) pour aider les entreprises à mener une politique de gestion des déchets dangereux conforme à la réglementation.

## Voir aussi

### Références réglementaires

- Article R 1335-1 du Code de la santé publique

### Fiches

- [AESN](#)
- [Cadre réglementaire DAS](#)
- [Cadre réglementaire Amalgames dentaires](#)
- [Services d'information de la CCI de Paris](#)
- [Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux - BSDD](#)
- [Bordereau de Suivi des Déchets d'Activité de Soins - BSDAS](#)

### Dossiers

- [Fiches pratiques : déchets dangereux](#)
- [Fiches pratiques : déchets non dangereux](#)
- [Tout savoir sur les déchets](#)

### Aller plus loin

- DRASS Ile-de-France - [www.ile-de-france.sante.gouv.fr](http://www.ile-de-france.sante.gouv.fr)
- DRIRE - [www.ile-de-france.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr)
- CLIN Paris Nord - Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales - [www.cclinparisnord.org](http://www.cclinparisnord.org)
- SIAAP - [www.siaap.fr](http://www.siaap.fr)
- Agence de l'eau Seine Normandie - [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)
- Réseau Santé et Qualité - [www.reseausantequalite.com](http://www.reseausantequalite.com)
- Groupe Régional Environnement Eau Qualité Santé - <http://greeqs.free.fr>

### Publications

- Guide technique sur l'eau dans les établissements de santé - mars 2005 - Ministère chargé de la santé. - <http://greeqs.free.fr>
- Plaquette d'information pour les professionnels de la radiologie - Agence de l'eau Seine Normandie. - [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)
- Guide sur les rejets liquides hospitaliers - 2001 - [www.reseausantequalite.com](http://www.reseausantequalite.com).
- L'eau dans les établissements de santé - Groupe régional Environnement Eau Qualité Santé. - <http://greeqs.free.fr>.